



**Décision CODEP-CLG-2024-024062 du président de l’Autorité de sûreté nucléaire du 30 avril 2024 modifiant la décision CODEP-CLG-2019-019672 du président de l’Autorité de sûreté nucléaire du 25 avril 2019 portant délégation de signature aux agents et la décision CODEP-CLG-2019-004645 du président de l’Autorité de sûreté nucléaire du 31 janvier 2019 portant délégation de signature en matière de ressources humaines et de gestion des crédits**

Le président de l’Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de l’environnement, notamment ses articles L. 592-12 et L. 592-13 ;

Vu la décision n° 2012-DC-0256 de l’Autorité de sûreté nucléaire du 12 janvier 2012 modifiée portant organisation des services de l’Autorité de sûreté nucléaire ;

Vu la décision CODEP-CLG-2018-025197 du président de l’Autorité de sûreté nucléaire du 30 mai 2018 modifiée portant organisation des services centraux et des divisions territoriales de l’Autorité de sûreté nucléaire ;

Vu la décision n° 2018-DC-0644 de l’Autorité de sûreté nucléaire du 9 octobre 2018 portant adoption du règlement intérieur de l’Autorité de sûreté nucléaire ;

Vu la décision CODEP-CLG-2019-004645 du président de l’Autorité de sûreté nucléaire du 31 janvier 2019 modifiée portant délégation de signature en matière de ressources humaines et de gestion des crédits ;

Vu la décision n° 2019-DC-0668 de l’Autorité de sûreté nucléaire du 23 avril 2019 modifiée portant délégation de pouvoirs au président pour prendre certaines décisions ;

Vu la décision CODEP-CLG-2019-019672 du président de l’Autorité de sûreté nucléaire du 25 avril 2019 modifiée portant délégation de signature aux agents ;

Vu la décision CODEP-CLG-2024-024065 du président de l’Autorité de sûreté nucléaire du 30 avril 2024 portant nomination et cessation de fonction à l’Autorité de sûreté nucléaire,

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>**

L’article 21 de la décision du 25 avril 2019 susvisée est modifié ainsi qu’il suit :

1° Au 2°, les mots : « Mme Agathe BALTZER, cheffe » sont remplacés par les mots : « M. Louis-Vincent BOUTHIER, chef » ;

2° Le premier alinéa du 3° est abrogé ».

## **Article 2**

L'article 1<sup>er</sup> de la décision du 31 janvier 2019 susvisée est modifié ainsi qu'il suit :

1° Au 3°, les mots : « Mme Céline ROQUES » sont remplacés par les mots : « Mme Valérie LAFFITTE MONTEIRO » ;

2° Au 4°, les mots : « Mme Valérie LAFFITTE MONTEIRO, chargée » sont remplacés par les mots : « M. Guilhem BONHOMME, chargé ».

## **Article 3**

Le directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Montrouge, le 30 avril 2024.

*Signé par :*

Le président de l'Autorité de sûreté nucléaire

**Bernard DOROSZCZUK**